

**FEM**

**Gestion durable des forêts  
et programme d'investissement  
dans l'initiative REDD+**



**fem**

**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE**



## Gestion durable des forêts et programme d'investissement dans l'initiative REDD+ au FEM

Depuis sa création en 1991, le FEM a financé plus de 300 projets et programmes de gestion et de préservation des forêts dans les pays en développement. Le montant total des ressources affectées depuis lors par le Fonds à des initiatives forestières s'établit à plus de 1,6 milliard de dollars, mobilisant cinq milliards de dollars auprès d'autres sources.

Jusqu'en 2006, le FEM finançait les projets forestiers dans le cadre des domaines d'intervention « diversité biologique » et « dégradation des sols ». La communauté internationale prenant de plus en plus conscience des effets positifs des forêts dans tout un éventail de domaines, le Conseil a approuvé en 2007 la décision de renforcer l'action du FEM dans le secteur de la gestion durable des forêts (GDF). Prenant à son compte le cadre d'action proposé par le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), le FEM considère la gestion durable des forêts comme « un concept dynamique et évolutif qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économique, sociale et écologique de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures ». La prise en compte du secteur « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie » (UTCATF) dans la stratégie adoptée dans le domaine des changements climatiques a permis de soutenir des projets et programmes qui ont des effets positifs dans les trois domaines<sup>1</sup> d'intervention du FEM ayant un lien direct avec les forêts à savoir « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ».

Dans le cadre de son Programme pilote de GDF mis en œuvre pendant FEM-4 (2007-2010), le FEM est rapidement intervenu dans les secteurs REDD+ et UTCATF, fournissant des ressources à l'appui de projets pilotes faisant une large place à la coordination intersectorielle. Pour le prochain cycle de refinancement (FEM-5), et dans le droit fil de l'Accord de Copenhague qui appelle à fournir « ...d'importants moyens financiers pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts... », le FEM va renforcer son soutien aux mesures visant à réduire le déboisement, fournissant jusqu'à un milliard de dollars pour la mise en œuvre d'un programme dédié à la GDF/REDD+ pendant la période 2010-2014.

---

1 À l'heure actuelle, le FEM finance des programmes et des projets dans six domaines d'intervention : « diversité biologique », « changements climatiques », « eaux internationales », « dégradation des sols », « polluants organiques persistants » et « appauvrissement de la couche d'ozone ».

## Quel est le rôle du FEM dans la gestion des forêts ?

Les trois Conventions de Rio (CCNUCC, CDB et CNULD) soulignent toutes l'importance de la préservation ainsi que l'utilisation et la gestion durables des forêts. Rouage du mécanisme financier de ces trois Conventions, le FEM reçoit des directives de leurs Conférences des parties respectives à qui il rend compte de l'utilisation des ressources. Ainsi, le FEM est la seule institution de financement multilatérale dont la mission découle des trois principaux instruments internationaux qui traitent des forêts.

Le FEM collabore également avec le FNUF sur toute une série de fronts. Dans sa résolution de 2009 sur le financement des forêts par exemple, le FNUF a invité le Conseil du FEM à « ...étudier pleinement la possibilité de renforcer l'appui qu'il fournit à la gestion durable des forêts, notamment en établissant un nouveau programme opérationnel sur les forêts... ».

## Quand est-ce que le FEM a commencé à travailler sur la GDF et l'initiative REDD+ ?

Le FEM finance la gestion durable des forêts depuis sa création en 1991. C'est ainsi que ses initiatives de préservation des forêts ont permis par le passé de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. À titre d'exemple, les aires protégées créées en Amazonie brésilienne entre 2003 et 2007 grâce aux ressources allouées par le FEM dans le domaine d'intervention « diversité biologique » pourraient permettre d'éviter près du tiers des émissions mondiales annuelles de CO<sub>2</sub>.<sup>2</sup>

En 2007, le FEM a lancé le compte Forêts tropicales, un mécanisme pilote d'incitation visant à encourager les pays à investir dans des projets multisectoriels qui ont des effets positifs sur le plan de la REDD+. Privilégiant trois régions qui abritent de vastes forêts tropicales essentiellement vierges (Amazonie, Bassin du Congo et Papouasie-Nouvelle-Guinée/Bornéo), cette initiative de 40 millions de dollars a débouché sur des projets et programmes intégrés, tels que le Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (50 millions de dollars de financement du FEM, et 160 millions de dollars de cofinancement).

---

2 Ricketts et al. (2010). PLoS Biol 8(3):e1000331  
Soares-Filho et al. (2009). Brasilia, Brésil : UFMG, IPAM, WHRC, WWF.  
Soares-Filho et al. (2006). Nature 23 ; 440(7083):520-523.





## **Quelques exemples d'investissements du FEM dans la GDF/REDD+ ?**

En 2008, le FEM a approuvé un projet régional de 13 millions de dollars visant à renforcer les capacités institutionnelles en matière de REDD+ dans le bassin du Congo. Cette initiative, qui a mobilisé 13 millions de dollars de cofinancement, sera mise en œuvre par la Banque mondiale en étroite collaboration avec la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

Un projet conjoint du FEM et de la FAO de neuf millions de dollars, qui a mobilisé 43 millions de dollars de cofinancement, va aider le Service des forêts brésilien à renforcer son cadre national d'élaboration des politiques et de gestion du savoir en appui à la GDF et à l'initiative REDD+.

Le FEM s'est également associé au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF) et à d'autres principaux groupes d'acteurs de l'initiative REDD+, tels que Coalition of Rainforest Nations, dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités des pays non visés à l'Annexe I en matière d'atténuation des effets du changement climatique par la GDF.

Plus récemment, le FEM a approuvé un projet de trois millions de dollars visant à mettre en place un mécanisme de marché pour promouvoir et faciliter la réduction et la compensation librement consenties des émissions de GES en Colombie. Le renforcement des capacités nationales en matière de REDD+ et de production d'unités de réduction vérifiées des émissions à partir de projets pilotes REDD+ est au cœur de cette initiative conjointe du FEM et de la BID.

## **Qu'est-ce qui a changé de FEM-4 à FEM-5 ?**

Le programme de GDF ayant été mis en place à mi-parcours de FEM-4, des ressources ne lui étaient pas spécifiquement consacrées. Pendant FEM-5, pour la première fois une enveloppe financière consacrée à la GDF/REDD+ sera mise à la disposition des pays désireux d'investir une partie des ressources qui leur seront allouées dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » dans des projets GDF/REDD+ en vue d'un plus grand impact.

## **Quels pays peuvent prétendre à des financements du FEM au titre de l'initiative REDD+ ?**

Tous les pays admissibles au FEM et disposant de forêts à même d'avoir des effets positifs à l'égard de la biodiversité, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des moyens de subsistance des populations locales.

## **Comment les projets du FEM favorisent-ils les effets positifs multiples dus aux activités liées à l'initiative REDD+ ?**

Les fonds à l'appui de la GDF/REDD+ sont essentiellement compris dans les allocations individuelles accordées aux pays dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols ». Pour le prochain cycle de refinancement, le FEM incitera les pays à jumeler des parts des ressources qui leur seront allouées dans le cadre du STAR<sup>3</sup> dans différents domaines d'intervention pour financer des projets GDF/REDD+ et UTCATF qui auront des effets positifs multiples sur les plans environnemental et social. En conséquence, l'objectif global de la stratégie pour la GDF/REDD+ pendant FEM-5 sera d'« avoir des effets positifs multiples pour l'environnement grâce à une gestion plus efficace de tous les types de forêts ».

En outre, les pays ont toujours la latitude d'utiliser leurs allocations dans le cadre du STAR pour financer des projets ayant des effets positifs mondiaux spécifiques dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » ou « dégradation des sols », dans le droit fil des stratégies respectivement adoptées dans chacun de ces domaines. Le cas échéant toutefois, ils ne pourront pas avoir accès à des ressources additionnelles au titre de la GDF/REDD+.

## **Quel sera le montant des ressources disponibles pour l'initiative REDD+ pendant FEM-5 et quel en sera le mode d'accès ?**

Pour son cinquième cycle de refinancement, le FEM va constituer une enveloppe financière distincte de 250 millions de dollars à l'appui de la GDF/REDD+. Cette enveloppe sera exploitée au titre d'un mécanisme d'incitation destiné à encourager les pays en développement à investir des fractions considérables des ressources qui leur seront allouées dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » dans des projets et programmes intégrés de GDF/REDD+. Au total, le FEM pourrait financer la GDF/REDD+ à concurrence de un milliard de dollars pendant la durée de FEM-5. Cet investissement devrait mobiliser des ressources additionnelles considérables auprès de sources extérieures.

Le FEM travaille actuellement à l'élaboration d'un algorithme de financement transparent, équitable et facile à appliquer, qui permettra de répartir les fonds dans le cadre du mécanisme d'incitation à mettre en place au titre de la GDF/REDD+ durant FEM-5. Le Conseil du FEM délibérera des règles spécifiques régissant l'accès à ces ressources.

---

3 Le Système transparent d'allocation des ressources (STAR) permet de déterminer le montant des ressources auxquelles un pays donné peut avoir accès pendant un cycle de refinancement. Il remplace le Dispositif d'allocation des ressources utilisé pendant la période couverte par la quatrième reconstitution des ressources.



## **Quels types de projets de GDF/REDD+ pourront bénéficier d'un financement pendant FEM-5 ?**

Durant FEM-5, tous les types de forêts (tropicales, subtropicales ou zones boisées) pourront bénéficier d'un financement au titre du Programme GDF/REDD+. Les projets du FEM sont entièrement impulsés par les pays. La nouvelle stratégie du FEM dans le secteur de la GDF/REDD+ propose aux pays un large éventail d'activités à mener, notamment : (re)formulation de la politique forestière, création et gestion d'aires protégées forestières, inventaire des forêts et mesure et contrôle des émissions de CO<sub>2</sub>, exploitation forestière à impact limité, certification des produits forestiers ligneux et non ligneux, rémunération des services écologiques, etc..

Le FEM va axer ses interventions en particulier sur la phase de mise en œuvre de l'initiative REDD+ en soutenant les activités suivantes : mise en place de systèmes nationaux pour mesurer et contrôler les stocks et flux de carbone dans les forêts et tourbières ; renforcement des politiques et institutions ayant trait aux forêts ; établissement de cadres d'action pour ralentir les moteurs des émissions de carbone résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ; mise en place de mécanismes de financement innovants et expérimentation de projets de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. Par ailleurs, le FEM soutiendra vivement la collaboration avec les populations locales pour les aider à adopter des méthodes de subsistance de substitution qui permettent de réduire les émissions et de fixer le carbone. Le FEM peut également, dans des circonstances particulières, financer les activités de préparation au titre de l'initiative REDD+.

## **Comment le FEM assure-t-il la participation des populations autochtones et de la société civile à ses projets REDD+ ?**

Hormis les règles et mesures de sauvegarde des Entités d'exécution du FEM, le Secrétariat et le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) examinent minutieusement toutes les idées de projets visant à associer les populations autochtones et la société civile. Dans le cadre du Programme de microfinancements, le FEM soutient tout particulièrement les activités d'organisations non gouvernementales et d'organisations de proximité dans 101 pays en développement. Les aides, à concurrence de jusqu'à 50 000 dollars, sont fournies à ces organisations sans intermédiaire.

## Le FEM dispose-t-il de mesures de sauvegarde particulières pour les programmes et projets REDD+ ?

Le FEM étudie minutieusement les projets proposés pour déterminer s'ils n'auront pas éventuellement des effets néfastes sur les populations locales et leur environnement. Il ne finance ni les opérations d'exploitation forestière menées dans les forêts primaires ni les initiatives qui favorisent la conversion des forêts au profit d'autres affectations des terres, telles que les plantations forestières industrielles dans les habitats naturels. En outre, le FEM s'appuie sur les mesures de sauvegarde adoptées par ses Entités d'exécution.

## Quels sont les avantages comparatifs du FEM en ce qui concerne l'initiative REDD+ ?

- Rouage du mécanisme financier de la CCNUCC, le FEM est chargé de la mission mondiale consistant à soutenir les efforts que les pays membres déploient pour s'attaquer aux causes du changement climatique et atténuer ses effets, y compris en finançant des projets qui réduisent les émissions de carbone résultant de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres.
- Le FEM est un partenariat qui réunit 181 pays, dix Entités d'exécution (banques de développement multilatérales et régionales et agences spécialisées des Nations Unies), des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.
- Mettant en commun des ressources affectées à différents domaines d'intervention, le FEM est particulièrement bien placé pour avoir de multiples effets positifs environnementaux et sociaux résultant de l'initiative REDD+, d'une manière efficace par rapport aux coûts.
- L'effet catalyseur des ressources du FEM permet de mobiliser des financements additionnels importants au profit de l'initiative REDD+. Généralement, chaque dollar investi par le FEM mobilise trois dollars d'autres sources de financement.

## Comment le FEM collabore-t-il avec d'autres parties prenantes à l'initiative REDD+ ?

Le FEM travaille avec les pays bénéficiaires par le truchement de toute une gamme d'Agents et Organismes d'exécution (agences spécialisées des Nations Unies et banques de développement multilatérales et régionales). En fait, toutes les organisations multilatérales associées à l'exécution des projets dans le cadre du Programme REDD (FAO, PNUD, PNUE), du FCPF (Banque mondiale) et du Programme d'investissement forestier (Banque mondiale, BAfD, BAsD, BERD, BID) sont également des Entités d'exécution du FEM. En outre, le Secrétariat du FEM occupe des sièges d'observateur dans les instances dirigeantes du FCPF, du Programme d'investissement forestier (FIP) et du Programme REDD des Nations Unies.



Photo de couverture :  
Lisière du parc national de Taï de Côte d'Ivoire, par Daniel Juhn.

[www.theGEF.org](http://www.theGEF.org)

### **À propos du programme REDD+**

Le programme de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD), est une initiative qui vise à attribuer une valeur financière au carbone fixé dans les forêts, offrant ainsi aux pays en développement des incitations pour réduire les émissions issues des terres boisées et investir dans un développement durable à faible intensité de carbone. L'initiative REDD+ va au-delà du déboisement et de la dégradation pour inclure la préservation et la gestion durable des forêts, ainsi que l'accroissement des stocks de carbone forestiers.

### **Le FEM en bref**

Le FEM réunit 181 pays – en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé – pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à caractère mondial tout en encourageant un développement durable au niveau national. Il est aujourd'hui la première source de financement des projets qui visent à améliorer l'état environnemental du globe. Organisme indépendant, le FEM accorde des aides financières pour réaliser des projets dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales, de la dégradation des sols, de la couche d'ozone et des polluants organiques persistants. Depuis 1991, le FEM a à son actif un travail impressionnant avec les pays en développement ou en transition, auxquels il a accordé 9 milliards de dollars, qui ont mobilisé 40 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de non moins de 2 600 projets dans plus de 165 pays.



**fem**

**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE